



Projet financé par  
l'Union européenne



## PROJET EUROMED JUSTICE III

### COMPOSANTE III : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

#### Troisième séminaire de formation

« **Problèmes de la coopération judiciaire internationale en matière pénale : échange d'information efficace, mécanismes pour le recouvrement des biens à l'étranger, et extradition.** »

Maastricht (NL), du 25 au 27 mars 2014

---

#### NOTE INFORMATIVE

---

Le 3<sup>e</sup> séminaire de formation sous la composante III « Droit pénal et droit pénitentiaire » du Projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 25 au 27 mars 2014 à Maastricht (NL). Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Tous les participants étaient des experts des questions abordées par le séminaire ; bon nombre d'entre eux avaient une solide expérience en la matière et ont montré un grand intérêt pour les différents exposés qui ont été présentés et les questions qui ont fait l'objet des débats. Chaque exposé a été suivi d'un débat et les discussions ont été à la fois constructives et fructueuses. Le séminaire de formation a été ouvert par le Prof. Dr Marga Pröhl, Directrice générale de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), et par Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaitent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée par l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet.

L'ordre du jour du séminaire prévoyait des présentations faites par les experts de l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet. En outre, quatre exposés thématiques ont été présentés au cours de ce séminaire. A cette occasion, l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet a présenté sous un angle comparatif les « Fiches Euromed », la méthodologie suivie pour l'élaboration de ce document, son contenu et une analyse du contenu et des informations de chaque pays partenaire du Voisinage Sud repris dans le document qui avait été présenté au cours de la deuxième conférence régionale en juin 2013, ainsi que les principales différences entre cet aperçu et la norme en matière de droit pénal procédural. Le deuxième exposé a porté sur les **Méthodes efficaces pour l'échange d'informations entre les autorités nationales dans le cadre de la coopération judiciaire internationale en matière pénale** ». Le troisième exposé a couvert le thème de **l'extradition** et enfin, le quatrième exposé a été consacré à **l'obtention de preuves pénales et procédures pénales, surtout les preuves obtenues dans un pays étranger, en particulier dans les affaires de terrorisme** ». Pour terminer, un atelier a été organisé sur le **recouvrement des biens à l'étranger, l'approche internationale et le contexte de la région euro-méditerranéenne**.

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion d'examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire et être informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire. Ils ont également pu mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs.

En outre, ce séminaire a été pour eux l'occasion d'explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques ; d'avoir un meilleur aperçu des méthodes qui sont efficaces pour l'échange d'informations entre les autorités nationales dans le cadre de la coopération judiciaire internationale en matière pénale ; de bénéficier d'une mise à jour sur la situation dans le domaine de l'extradition entre l'UE et les pays partenaires du Voisinage Sud, et vice versa ; et d'analyser les problèmes liés au recouvrement des biens à l'étranger selon l'approche internationale et dans le contexte de l'espace euro-méditerranéen.

Les participants sont reconnaissants au ministère néerlandais de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Barcelone, avril 2014